Mémoire destinée à la consultation publique sur les aires protégées au BSL

Regroupement des étudiants et étudiantes en Biologie (REEB) de l'Université du Québec à Rimouski

Remerciement

Le REEB tient à remercier les principaux acteurs ayant permis la réalisation de ce document soit Steve Vissault, Kevin Kaiser et David Grenier-Héon ainsi que tous ceux ayant participé de prés ou de loin à la rédaction de ce mémoire.

1. De manière générale, vous considérez-vous en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent?

En tant qu'association réunissant et représentant tous les étudiants de premier cycle en biologie de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), nous appuyons la démarche de création de nouvelles aires protégées (AP) dans la région du Bas-Saint-Laurent (BSL). Nous saluons l'initiative et le courage de la Conférence Régionale des Élus pour mener à terme ce projet. Nous pensons que cette initiative s'insère parfaitement dans les objectifs actuels du Québec de protéger 12 % de son territoire d'ici 2015 en vue de pouvoir, éventuellement, respecter ceux du protocole de Nagoya qui vise 17 % de territoire terrestre protégé d'ici 2020.

Pour commencer, les orientations stratégiques du gouvernement provincial selon le MDDEFP (2011) sont actuellement axées, pour le sud du Québec, sur une plus forte présence d'aires protégées. L'ajout du type d'aires protégées préconisé par la présente consultation (Catégorie VI) dans le paysage bas-laurentien permettrait de préserver l'environnement tout en autorisant une exploitation du territoire et des ressources présentes à des fins récréotouristiques. Ainsi, l'inclusion d'AP dans la région du BSL ne doit pas être perçue comme nuisible pour l'économie de cette dernière, mais plutôt comme un moyen de concilier économie et environnement. Cette interprétation est d'ailleurs primordiale puisqu'un écosystème exploité de façon inappropriée ne pourra continuer à rendre ses services écologiques à long terme, des services indispensables au maintien de la bonne qualité de vie que l'on retrouve au BSL.

Ensuite, il ne faut pas oublier que les objectifs provinciaux ont pour finalité l'atteinte des objectifs du protocole de Nagoya (réunissant 176 pays signataires, dont le Canada) qui arrive à échéance en 2020. Dans cette optique, on ne peut passer outre la comparaison avec la situation mondiale actuelle en matière de conservation. L'Europe a franchi le cap des 21 % d'AP avant même le début de l'année 2013 (EEA, 2012). Les États-Unis, quant à eux, protègent depuis 2010 environ 12.4 % de leur territoire terrestre (WDPA, 2013). Quant au Canada, ce dernier protège présentement près de 11 % de sa superficie terrestre (Environnement Canada, 2013). Le Québec affiche donc un important retard par rapport aux autres pays développés et au reste du Canada. Ainsi, l'objectif du BSL de passer de 4,5 % à 7,4 % est nécessaire puisqu'il s'inscrit dans la lignée des efforts menés par la communauté internationale et parce que cette région peut permettre d'améliorer le portrait global du Québec dans le domaine de la conservation. Il est également important de souligner l'énorme retard du sud du Québec par rapport au reste de la province en matière de proportion de territoire protégé. Présentement, seulement 4,5 % de la superficie du BSL est protégée alors que la moyenne à l'échelle du Québec est de 8,35 %.

Ce constat est relativement inquiétant puisque la portion méridionale du Québec est considérée comme une zone à statut prioritaire pour la conservation (Tardif et al., 2005)

Finalement, considérant que l'objectif de 12 % d'AP d'ici 2015 approche à grands pas, nous croyons que certains conseils d'éluEs doivent s'élever et prendre des initiatives rapidement. Ces initiatives ne feront pas nécessairement l'unanimité, mais permettraient de prouver aux autres régions qu'il est possible de fournir les efforts nécessaires afin que le Québec atteigne ses objectifs de 2020. Nous croyons ainsi que l'aboutissement de ce projet, mené par la CRÉ, permettrait à la région du BSL de se démarquer et de s'inscrire comme chef de file dans l'atteinte des objectifs de la province.

2. La proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées permet-elle d'améliorer le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent? Les principaux éléments écologiques seront-ils bien représentés dans le nouveau réseau d'aires protégées ou des carences persisteront-elles? Que proposez-vous pour améliorer la représentativité et la performance du réseau d'aires protégées dans la région?

Les territoires d'intérêts proposés par la CRÉ vont contribuer à améliorer la représentativité des ensembles physiographiques à l'intérieur du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent. Cependant, nous dénotons certaines lacunes importantes qui limitent l'atteinte des objectifs, soit l'amélioration du bilan global de la conservation au BSL.

Par exemple, la méthode de délimitation des territoires d'intérêts repose essentiellement sur une analyse de carences de la représentativité des ensembles physiographiques dans le tissu actuel d'aires protégées. Bien que cette analyse, menée conjointement avec le MDDEFP, soit efficace et très conservatrice, nous croyons que d'autres analyses complémentaires auraient pu être intégrées telles que l'analyse des points chauds de biodiversité et également l'analyse d'irremplaçabilité (Ferrier et al. 2000). Ces analyses complémentaires constituent de véritables outils décisionnels, car ils permettent d'identifier et d'intégrer les principaux secteurs d'importance pour la biodiversité et les territoires à caractères uniques du Bas-Saint-Laurent dans la proposition d'AP.

De plus, les cibles de conservation réajustées en fonction d'un indice de sensibilité socio-économique ont conduit à atténuer l'objectif initial énoncé par le comité technique soit l'atteinte de véritables noyaux de conservations au BSL. Certaines aires proposées, après ajustement, possèdent une géométrie qui ne semble pas tenir compte de l'effet de

bordure ou très peu seulement. Par exemple, les territoires situés dans les secteurs de la rivière Causapscal, de la rivière Patapédia et de la rivière Cascapédia présentent des formes très allongées, ce qui nuit grandement à leur efficacité en limitant la superficie de forêt d'intérieur (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 1998). Ces AP sont donc de qualité moindre comparativement à des zones de même superficie, mais présentant des formes plus circulaires. Nous croyons que l'effet de bordure n'est pas un phénomène suffisamment pris en considération pour la détermination des territoires proposés. C'est pourquoi nous suggérons de mieux balancer le poids des arguments socio-économiques par rapport aux arguments écologiques afin d'éviter de créer des AP de faible qualité et ne répondant pas aux objectifs initiaux de conservation.

Ensuite, l'un des ensembles physiographiques (A0301) est aujourd'hui sous-représenté dans le réseau d'aires protégées actuel à cause de sa composition unique en territoires privés. Nous comprenons que cette situation conduise à un isolement de ce territoire dans la présente consultation. Cependant et au regard de l'anthropisation importante de ce secteur, nous vous invitons à travailler de concert avec l'Agence Régionale de mise en valeur des Forêts privées du Bas-Saint-Laurent afin d'atténuer à long terme cette carence présente au sein de notre territoire régional.

Il est également à noter que l'une des composantes majeures du paysage et de l'histoire du Bas-Saint-Laurent repose également sur la présence de marais salés, un écosystème unique rendant de multiples services écologiques (p. ex. stockage et traitement des polluants, protection des berges). Bien que la gestion soit régie par le gouvernement fédéral, il n'en demeure pas moins que la sous-protection de ces milieux sur notre territoire constitue une véritable carence dans le tissu d'aires protégées actuel portant ainsi préjudice à un écosystème d'importance pour le patrimoine Bas-Laurentien.

3. D'autres territoires du Bas-Saint-Laurent mériteraient-ils une protection supplémentaire ou un statut d'aires protégées?

Nous sommes d'avis qu'il serait hautement pertinent de revoir les mesures de protection environnementale en vigueur actuellement dans le territoire des monts Chic-Chocs, et ce, dans une optique de rétablissement de la population de caribous forestier qui y est présente. Cette dernière constitue l'une des deux seules populations de caribou montagnard connues dans l'est de l'Amérique du Nord (MRNF, 2010), constituant ainsi un patrimoine naturel précieux. Ces populations sont actuellement menacées par les activités humaines et subissent un important goulot d'étranglement. De par cette situation préoccupante, le caribou forestier d'écotype montagnard a été déclaré en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) en 2000

(St-Laurent et al., 2009). Cette espèce est un emblème pour la Gaspésie et sa disparition constituerait un véritable échec en matière de conservation et engendrerait des pertes économiques importantes pour cette région et le Bas-Saint-Laurent.

Les coupes forestières sont une des causes importantes responsables du déclin du caribou de la Gaspésie en contribuant à la surreprésentation des jeunes forêts (St-Laurent et al., 2009). Le caribou préconise les forêts de conifères matures pour subvenir à ses besoins vitaux. Les interventions sylvicoles menées dans ces peuplements contribuent à diminuer la quantité de lichen arboricole, principale source de nourriture pour ces animaux durant la période hivernale, qui se retrouve dans les sapinières matures (Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, 2004). Considérant le fait que les coupes forestières tendent à rajeunir la forêt, celles-ci s'avèrent donc très néfastes pour la population, car elles contribuent à la diminution des ressources alimentaires disponibles et affectent, par conséquent, la capacité de maintien à long terme de cette espèce. Ensuite, les interventions sylvicoles conduisent à la création d'habitat favorable pour des prédateurs opportunistes comme l'ours noir et le coyote habituellement non-présent dans l'habitat du caribou. Ces nouvelles interactions contribuent à accroitre la pression sur la population de caribou, ce qui engendre une diminution importante de son effectif (Côté et Fortin, 2003). Ainsi, en 2001, on ne comptait que 140 individus sur le territoire des Chic-Chocs, soit son niveau le plus bas jamais atteint (Fournier et Faubert, 2001). De plus, les forêts adjacentes au parc, dans lesquelles le caribou passe environ 20 % de son temps, sont toujours exploitées, minimisant ainsi les retombées des actions de conservations réalisées sur le terrain (p. ex. le contrôle de la prédation et l'accès restreint à certains sommets).

Pour ces raisons, nous croyons fermement que les Chic-Chocs devraient bénéficier du statut de « monument naturel », soit la catégorie III d'aire protégée définie par l'UICN plutôt que la catégorie VI, proposée actuellement par la CRÉ. Nous croyons également qu'il serait impératif d'augmenter l'aire de protection, de manière à couvrir totalement le domaine vital du caribou. Ces deux actions permettraient un contrôle efficace et durable de la pression anthropique subite par cette harde et ainsi d'améliorer sa situation.

4. Que proposez-vous pour bonifier les bénéfices et mitiger davantage les impacts socioéconomiques de la création d'aires protégées?

Cette opportunité de conservation est une occasion unique de développer le secteur récréotouristique, un secteur durable et d'avenir pour la région du BSL. En effet, la région perçoit environ 160 millions de dollars annuellement grâce à l'industrie touristique et ce secteur permet le maintien de plus de 7 800 emplois (ZBA, 2012). La demande locale est

également présente puisque les Québécois résidant au BSL génèrent environ 82,5 % des recettes touristiques régionales, alors que la moyenne à l'échelle du Québec est de 67,5 % (gouvernement du Québec, 2012). Il est également important de noter que le marché des touristes internationaux demeure présent, mais sous-exploité en comparaison avec le reste de la province. Promouvoir le BSL par l'intermédiaire de son réseau d'AP permettrait de favoriser les secteurs de l'écotourisme et du tourisme d'aventure, deux secteurs fortement privilégiés par les touristes étrangers. En effet, sur les 800 millions de dollars engendrés annuellement au Québec par ces deux secteurs, 390 millions sont dépensés par une clientèle provenant de l'extérieur du Québec (AEQ, 2004). D'ailleurs, l'estimation de l'impact de la création d'AP sur le récréotourisme dans le BSL se chiffre dans les 5,2 millions de dollars de retombées par année avec un pic de 16,8 millions pour la première année dû aux investissements en infrastructures (Del Degan, Massé, 2013).

Au regard de ces aspects, nous croyons qu'il existe un réel potentiel pour le développement de cette industrie dans la région du BSL. Nous croyons également que ce secteur permettrait de bâtir une véritable économie régionale et durable contribuant ainsi à freiner les problèmes de la dévitalisation de plusieurs villes et villages de notre région.

Bibliographie

AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC, 2004. Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure. 16 p.

COMITÉ DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE. 2004. Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou)- Mise à jour. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune, Québec. 51 p.

CÔTÉ, M. et S. FORTIN, 2003. Intégration des connaissances sur le caribou de la Gaspésie et de son habitat dans un cadre d'aménagement forestier durable. Consortium en foresterie, Gapésie-Les-Îles. 40 p.

DEL DEGAN, MASSÉ, 2013. Caractérisation du potentiel récréotouristique dans les territoires d'intérêt aux fins d'aires protégées. Rapport final présenté à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL), 12-967, 110p..

ENVIRONNEMENT CANADA, Page consultée le 3 mai 2013. Aires protégées. [En ligne], URL : http://www.ec.gc.ca/ap-pa/Default.asp?lang=Fr&n=7FC45404-1

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, 2012. Protected areas in Europe - An overview. Copenhagen, 130 p.

FERRIER, S., R. PRESSEY et T. BARRETT, 2000. A new predictor of the irreplaceability of areas for achieving a conservation goal, its application to real-world planning, and a research agenda for further refinement. *Biological Conservation*, *93*, 303–325.

FOURNIER, N. et J. MICHAUD, 2008. Inventaire aérien du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie, automne 2007. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, secteur Faune Québec. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats et Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. 41 p.

GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1998. Biodiversity and interior habitats: The Need to Minimize Edge Effects. Extension note 21, 8 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2012. Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, Un itinéraire vers la croissance. 112 p.

MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS, 2011. Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées, Le Québec voit grand, Période 2011-2015, 8p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Page consultée le 3 mai 2013. Caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie, Fiche descriptive. [En ligne], URL :http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=1

ST-LAURENT, M.-H., J.-P. OUELLET, A. MOSNIER, D. BOISJOLY et R. COURTOIS, 2009. Le parc national de la Gaspésie est-il un outil de conservation efficace pour maintenir une population menacée de caribou? Le Naturaliste Canadien **133(3):** 6-14.

TARDIF, B., G. LAVOIE et Y. LACHANCE, 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.

WORLD DATA ON PROTECTED AREAS, Page consultée le 3 mai 2013. National stats for 1990-2010 from the 2011 MDG analysis. [En ligne], URL : http://www.wdpa.org/Statistics.aspx

ZINS BEAUCHÊNE et ASSOCIÉS, 2012. Diagnostic sectoriel de la main-d'oeuvre en tourisme - Région du Bas-Saint-Laurent, Rapport final. 67 p.